

Nom et adresse officiels de l'organisme : Région Île-de-France

Correspondant : M Pierre FAIVRE, Chargé de mission santé à la Direction des Solidarités, de la Sécurité et de la Modernisation, 2, rue Simone Veil- 93 400 Saint-Ouen, courriel : pierre.faivre@iledefrance.fr

Objet : Appel à manifestation d'intérêt « expérimentation Alliance entre les professionnels de santé en Ile-de-France ».

Lieu d'exécution : Région Ile-de-France

Caractéristiques principales :

L'objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est d'identifier et de retenir les propositions d'acteurs engagés dans l'amélioration et la coordination sur un territoire francilien des opérateurs de soins.

La Région accompagnera le ou les propositions sélectionnées par un soutien financier. La Région financera les opérations retenues à hauteur de 70% des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond de 100 000 €HT en investissement.

Les frais éligibles sont détaillés dans le dossier complet présentant l'appel à manifestation d'intérêt.

Les propositions seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés.

Unité monétaire utilisée : euro

Critères d'éligibilité :

Les propositions présenteront donc les caractéristiques suivantes :

Les projets retenus devront être portés par des opérateurs en capacité de proposer et d'expérimenter, sur un territoire donné, un système innovant de mise en relation des professionnels de santé et d'optimisation des ressources existantes.

Les propositions s'attacheront à présenter notamment les caractéristiques suivantes :

- Avoir identifié un territoire d'Ile-de-France présentant des besoins spécifiques en matière d'accès aux soins des patients et pouvant servir d'expérimentation au dispositif proposé. La taille du territoire retenue doit être suffisamment conséquente pour être significative de l'action portée mais doit également correspondre de manière optimale aux ressources allouées.
- Etre en mesure de s'appuyer sur un diagnostic précis de l'offre médicale et paramédicale complète de ce territoire, mais également de la demande de la population. Pour se faire, les porteurs de projets pourront notamment utiliser les données disponibles fournies par l'Observatoire Régional de Santé (ORS).
- Prévoir un accompagnement à destination des professionnels de santé du territoire retenu pour l'expérimentation afin de les aider à contribuer une meilleure organisation du territoire. La dimension prospective devra être présente pour les futurs professionnels de santé que représentent les étudiants en filières médicales et paramédicales.
- Proposer, sur des thématiques de santé publiques pertinentes, des actions concrètes de valorisation des ressources médicales existantes tant sur le plan curatif que préventif. La

question de l'accès aux services d'urgences médicales est notamment un axe stratégique pour la Région Ile-de-France et une action pourrait être montée sur ce thème.

- Utiliser tout outil innovant de coordination des ressources présentes sur le territoire et le cas échéant en assurer le développement auprès des professionnels concernés, mais également sa promotion auprès des acteurs locaux (collectivités, associations...). Tout outil proposé devra, par ses fonctionnalités, offrir des solutions de partage d'information et d'optimisation des échanges entre les professionnels de santé avec l'assurance du respect des données personnelles (certification ASIP pour l'hébergement des données, respect de la RGPD...) et des dispositifs existants portés par l'ARS.
- Intégrer la dimension d'évaluation des initiatives entreprises afin de pouvoir concevoir des solutions structurelles à long terme pour l'action régionale de lutte contre les déserts médicaux.
- Les projets doivent être conçus en coordination des dispositifs déjà existants et portés par l'ARS.
- Les propositions doivent présenter un caractère innovant et ne doivent pas reprendre des actions déjà effectives (Communautés professionnelles territoriales de santé, Contrats locaux de santé...).
- Exploiter les possibilités offertes par la télémédecine pour améliorer l'offre de soins sur le territoire.

Type de procédure : Appel à manifestation d'intérêt

Date limite de réception des projets : 30 novembre 2018 à 17h00

Délai minimum de validité des projets : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Renseignements complémentaires :

Durée : Le ou les candidats retenus seront appelés à signer une convention avec la Région Ile-de-France, formalisant leurs engagements et les modalités de la participation régionale au dispositif. La durée de la convention sera d'un an, reconductible tacitement une fois.

Recours : Instance chargée des procédures de recours et Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Tribunal administratif de Paris, 7, rue de Jouy, 75181 Paris cedex 04. Tél : +33 144594400. E-mail : greffe.ta-paris@juradm.fr. Fax : +33 144594646.

URL : <http://paris.tribunal-administratif.fr/>

Date d'envoi du présent avis à la publication : 24/09/2018 2018

Date maximum de remise des propositions : 30 novembre 2018 (cachet de la poste faisant foi pour la version papier)

Conditions de remise des propositions :

Les projets doivent impérativement être adressés en deux versions, électronique et papier, aux adresses suivantes :

pierre.favre@iledefrance.fr

magdouda.bendjebba@iledefrance.fr

veronique.boislaville@iledefrance.fr

CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE

Direction des Solidarités, de la Sécurité et de la Modernisation

Service Action sociale, santé et famille

Appel à manifestation d'intérêt « **expérimentation Alliance entre les professionnels de santé en Ile-de-France** ». »

2, rue Simone Veil- 93 400 Saint-Ouen

Informations complémentaires :

Le dossier d'Appel à manifestation d'intérêt peut être obtenu aux adresses suivantes :

pierre.faivre@iledefrance.fr

magdouda.bendjebbla@iledefrance.fr